



**CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

L'Assemblée Générale des actionnaires se réunira  
**le mardi 17 mai 2011 à 10 heures,**  
**au Centre de Conférences de Capital 8**  
**32, rue de Monceau – Paris 8<sup>ème</sup>**

**Pour participer à l'Assemblée**

- **Si vous êtes propriétaire d'actions inscrites au nominatif**, elles doivent être inscrites en compte dans les registres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le jeudi 12 mai 2011 à zéro heure, en pratique mercredi 11 mai à minuit).
- **Si vous êtes propriétaire d'actions au porteur**, elles doivent être inscrites dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le jeudi 12 mai 2011 à zéro heure, en pratique mercredi 11 mai à minuit). Vous devez faire adresser, par l'intermédiaire chez lequel vos titres sont inscrits en compte, trois jours au moins avant l'Assemblée, une attestation de participation chez Lazard Frères Banque, 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée doivent formuler auprès de leur intermédiaire financier une demande de carte d'admission.

**Pour voter par correspondance ou par procuration**

- Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé à tous les propriétaires d'actions inscrites au nominatif.
- Les propriétaires d'actions au porteur, désirant voter par correspondance ou par procuration doivent adresser par lettre recommandée avec avis de réception une demande de formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration : cette demande doit être reçue six jours au moins avant la date de l'Assemblée, chez Lazard Frères Banque, 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou au siège social de la Société, ANF Immobilier - Direction Juridique, 32, rue de Monceau, 75008 Paris.
- Les pouvoirs et les votes par correspondance, établis conformément aux règlements en vigueur, doivent parvenir à la Société, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Information Actionnaires : [www.anf-immobilier.com](http://www.anf-immobilier.com)